



Aide ou travail?

Par Pimprenelle

Bonjour,

Je fais actuellement et pour l'instant un 15h seulement par mois en garde d'enfants. Mon conjoint est technicien informatique et a déjà beaucoup de travail. Ayant seulement des bases informatique, j'aide parfois une de ses cliente (devenue plus qu'une cliente) à mettre de l'ordre dans son ordinateur? pendant mon temps libre. Elle me donne toujours un petit billet volontairement. Aider les personnes comme ça me plaît et une autre de ses cliente aimerait que je l'aide également sur certaines choses et souhaite me rémunérer à peu près 300 ?/ mois. Elle n'utilise pas le cesu. Mon conjoint s'est déjà renseigné auprès de la chambre des commerces et ne peut pas m'embaucher comme salarié car il est en microentreprise et ce n'est pas avantageux pour lui. Qu'en pensez vous? puis je accepter ce genre demande sans risque ou pas?

Par ESP

Bonjour

Si cette personne ne veut pas passer par le CESU malgré tous les avantages que cela représente administrativement et fiscalement, elle peut déclarer directement votre embauche à l'URSSAF (dans les 8 jours ?) et ensuite faire une déclaration trimestrielle papier, en envoyant un chèque pour régler les charges.

Par kang74

Bonjour

Le fisc et l'urssaf ne reconnaissent pas une " aide".

Donc bien évidemment que vous travaillez, puisque il y a rétribution, en plus (parce que travailler gratuitement, cela s'appelle de l'esclavage, hors cas du cadre du bénévolat déclaré comme telle).

Vous dites conjoint : vous êtes mariés ?

Parce qu'il y a le statut de conjoint collaborateur qui existe, il passe votre prestation sur son CA, et tout va bien .

Sinon vous créez votre propre micro entreprise .

Il n'y a pas que le salariat de possible et votre ami peut vous expliquer tout cela pour que vous restiez dans les clous .

Car actuellement vous travaillez au black.